

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN

Directeur-Gérant

Rue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Nouveau Journal

La semaine dernière, on a annoncé à grand bruit à St-Pierre la création d'un nouveau journal. Même, mercredi on nous affirmait que l'imprimeur arrivait par le courrier. Cette nouvelle nous avait comblé d'aise. Nous espérons que l'imprimeur ayant manqué le *Pro Patria* sera ici sous peu. Et nous aurons ainsi bientôt le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau frère.

Nous voulons nous faire notre place au soleil, mais nous ne sommes pas de ceux qui veulent toute la place pour eux.

Nous ne prétendons pas en effet être les seuls à renseigner le public. Nous sommes amis de la libre discussion d'où jaillit la lumière et nous désirons que l'on discute avec nous pour que la population sache quels sont ses vrais défenseurs. Quand nous avons organisé notre conférence, nous l'avons annoncée contradictoire, et nous avons regretté beaucoup et pour la population et pour nous que ceux-là dont le nom signifie aujourd'hui : **Emprunt et augmentation d'impôts** n'aient pas daigné venir s'expliquer devant tous les honorables citoyens qui s'étaient dérangés pour être renseignés. Aucun malentendu n'eut été possible. On n'aurait pas pu tenter de dire le lendemain qu'il n'avait jamais été question d'emprunt.

La discussion est si utile aux intérêts de la population que nous désirons voir paraître bientôt le nouveau journal. En attendant sa venue, nos adversaires sont certains de la plus large hospitalité de la part du « *Réveil* ». Chaque fois que quelqu'un prétendra avoir été attaqué à tort, que quelqu'un estimera inexact un fait avancé, nos colonnes seront ouvertes à la contradiction. Nous ne la craindrons jamais car tout ce que nous avons dit et tout ce que nous dirons sera toujours l'expression même de la vérité.

Comme nous serons heureux, le jour où, avec des faits à l'appui on nous établira que nous avons tort de n'être pas satisfaits de l'état actuel des choses, que nous avons tort de tout faire pour débarrasser la population du joug qui l'écrase.

Notre nouveau frère défendra naturellement l'administration et ses hauts fonctionnaires, il essaiera de justifier les actes que nous critiquons, il essaiera de prouver à la population que la vie économique de ce pays n'a pas été faussée. Nous sommes prêts à tout discuter. Nous confondrons nos adversaires d'autant plus facilement qu'ils accepteront la discussion, c'est pourquoi nous la désirons.

Que tous nos amis fassent avec nous des voeux pour que la création du nouveau journal ne soit pas retardée et surtout pour qu'elle ne soit pas indéfiniment ajournée.

La Rédaction

Le Contrat Postal

La désinvolture avec laquelle M.M. S. M. Légasse neveu et C^{ie} adjudicataires du Service Postal exécutent leur marché remet dans la conversation de chaque jour le contrat passé l'an dernier par l'administration avec ces négociants.

Nous ferons sur cette question une série d'articles, pour montrer complètement au public et la façon dont l'administration a violé consciemment les intérêts des contribuables et la façon dont la maison Légasse neveu a été favorisée grâce à l'influence politique de l'un de ses associés.

Nous montrerons quand nous traiterons ce point spécial que cette influence politique a été détournée de sa vraie destination puisqu'elle n'a pas servi à la protection de la population, qu'elle a été au contraire un des éléments permettant à M.M. Légasse neveu de faire plus qu'une bonne opération, une vraie spéculation.

Aujourd'hui nous voulons simplement discuter le contrat dans une de ses parties.

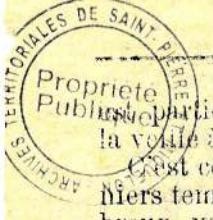
Le marché actuel comme l'ancien dit que le *Pro Patria* doit laisser Sydney l'été, ou Halifax l'hiver, deux heures après l'arrivée de la malle d'Europe. Lorsque M. Th. Clément assurait le Service Postal, le *Pro Patria*, malgré la faculté de partir n'importe quel jour 2 heures après

l'arrivée de la poste, laissait Sydney à jour fixe. Les voyageurs venant d'Europe ou d'Amérique pouvaient régler leur itinéraire. Ils savaient qu'ils arrivaient à temps à Halifax l'hiver le mardi, et à Sydney l'été le mercredi soir pour prendre le courrier à destination de Saint-Pierre. Cette organisation des départs à jour fixe constituait une marque de déférence pour tous les voyageurs et surtout pour les St-Pierrais qui fréquentent le plus souvent cette ligne. Cette déférence avait pour effet de permettre à chacun de voyager à sa convenance. Le voyageur s'arrêtait un jour à New-York, passait une nuit de repos à Truro, faisait sa route sans inquiétude, ayant le temps voulu pour être au *Pro Patria* au jour et à l'heure fixe de son départ. C'était une facilité surtout pour les dames qui pouvaient éviter la fatigue de ce voyage de 40 heures à toute vitesse aussitôt après avoir laissé le transatlantique.

Mais ce n'était pas seulement par déférence que le départ du vapeur avait été fixé au mercredi soir. Le courrier laissait Sydney ce jour non seulement pour permettre aux voyageurs de pouvoir arriver sans se fatiguer à leur destination mais pour leur permettre d'y arriver à temps.

En effet il est presque toujours matériellement impossible à celui qui vient de France d'être à Sydney par le même train que la malle. Aussitôt que le courrier arrive à New York, la malle est déchargée et envoyée au chemin de fer, elle prend le premier train. Le passager est obligé de s'occuper de ses bagages, de remplir des formalités douanières très minutieuses à New-York. Il faut en outre qu'il sache l'heure des trains et ainsi le plus souvent quand il part, même sans avoir perdu son temps, la malle a déjà été expédiée. Il se produit aussi très souvent que le courrier arrivant le soir, les sacs soient déchargés de suite, alors que les passagers ne débarquent que le lendemain matin.

Il y a lieu de noter en outre, que le fonctionnaire est obligé de passer au Consulat et si le bateau arrive le samedi ou le dimanche, le fonctionnaire ne pouvant voir le Consul que le lundi matin, ne peut prendre le train que pour arriver le mercredi soir à Sydney. La malle qui



Propriété
Publique

Le parti le dimanche est arrivé dans la voile à Sydney c'est-à-dire le mardi. C'est ce qui s'est produit tous ces derniers temps. Et c'est ainsi que de nombreux voyageurs ont pu manquer le *Pro Patria* et être obligés de rester à North Sydney attendant le courrier de la quinzaine suivante. De sorte que, nous contribuables, qui payons **Cent Mille Francs** pour le transport régulier des *lettres* et des *passagers*, nous avons un service régulier pour la correspondance mais absolument désorganisé pour les voyageurs.

Si cette désorganisation se traduisait seulement par certains ennuis individuels, elle mériterait certes d'être signalée. Les conséquences de l'état de choses contre lequel nous protestons sont plus graves et plus larges. En outre de l'ennui pour le voyageur de manquer son bateau, de la gêne qui en peut résulter pour les opérations commerciales, il y a le préjudice causé au budget c'est-à-dire à l'ensemble même de la population.

Ce qu'il faut faire savoir au public, à tous ceux à qui on demande des impôts, c'est l'usage que l'on fait de leur argent. Ce qu'il faut faire savoir à tous, c'est que pour le bon plaisir de MM. S. M. Légasse neveu et Cie, le *Pro Patria* partant de Sydney le mardi, au lieu du mercredi, laisse à Sydney des fonctionnaires à qui on est obligé de payer des sommes considérables pour leurs frais. Ce que nous voulons faire savoir au public, c'est que par exemple M. Sasie, Président du Conseil d'Appel ayant manqué le *Pro Patria*, la colonie aura à payer pour lui et sa famille 50 fr. 00 par jour soit 750 fr. 00 pour la quinzaine. C'est encore qu'il faudra payer pour M. Demalvilain et sa famille 60 fr. 00 par jour soit encore 900 fr. 00 pour la quinzaine et encore 350 fr. pour M. le vicaire qui attend en ce moment à Sydney. Les frais pour MM. Allard gendarme, Champy instituteur, s'élèvent à 600 fr. Et sachez qu'au total nous habitants de St-Pierre en septembre et octobre nous aurons payé 2 600 fr. 00 par le fait des entrepreneurs du contrat postal. Si de tels faits se renouvellent, qui sait où s'arrêtera la dépense ? Et ces sommes ainsi gaspillées sont payées par nous contribuables en augmentation des 100,000 francs de la subvention pour le bon plaisir de MM. S. M. Légasse neveu et Cie.

Et ce qu'il y a d'inouï, c'est que l'administration, qui a charge de défendre les intérêts de tous, laisse se prolonger un état de choses qui aboutit à la désorganisation d'un service essentiel et à l'augmentation des charges de notre budget.

Nous ne voudrions pas attaquer systématiquement l'administration de M. Jullien, nous nous bornons à lui présenter notre revendication. Nous espérons qu'il l'écoutera; il saura modifier la situation actuelle quand il aura connaissance des faits qui légitiment notre protestation. Nous sommes si peu de parti pris que nous espérons de M. Jullien

les mesures nécessaires pour obliger les concessionnaires du service postal à faire différemment. Si Monsieur Jullien agit ainsi, il fera preuve d'indépendance.

Nous reviendrons sur cette question. Nous sommes décidés à défendre la population, à sauvegarder la bourse des contribuables. Notre journal est né vigoureux. Nous sommes conscient de notre force et du rôle que nous pourrons jouer et nous saurons en restant sur le terrain des principes et d'une discussion toujours loyale, défendre enfin la population contre tous ceux qui se sont crus des maîtres et qui semblaient prétendre vouloir traiter comme des yalets, les travailleurs les ouvriers de tous ordres et tous les autres habitants de Saint-Pierre.

A Suivre.

AU CONTENTIEUX

Jeudi matin, il y avait séance du Conseil du Contentieux, salle de la Bibliothèque. Depuis trois ans passés, M. Mazier, ancien Maire, attendait qu'il plaise à l'Administration de faire venir son affaire au grand jour du Tribunal.

Comme il l'a fait remarquer d'une manière significative, tous les créanciers de la ville ont été payés sauf l'ancien Maire et l'ancien Adjoint : ~~On ne peut montrer plus maladroitement le bout de l'oreille de l'animosité.~~

Assisté de M^e Delmont, M. Mazier a fait ressortir en connaisseur toutes les irrégularités qui avaient été commises : notamment que le gouverneur n'avait pas le droit de nommer une commission d'un caractère essentiellement municipal ; 2^e Que l'on avait omis de faire paraître au procès-verbal du Conseil municipal l'état des dettes apurées cette omission pouvait avoir pour but de voiler certaines différences de chiffres des créances ; 3^e Que cette fameuse commission de vérification n'avait laissé aucune trace de ses travaux, puisqu'on ne trouvait qu'un préambule de procès-verbal traitant des honoraires de l'expertise Daguerre. De tout cela, il ne sortait aucun texte sur lequel on put s'appuyer pour refuser, comme on l'avait fait, le paiement des télégrammes dus à M. Mazier.

La délibération elle-même du Conseil privé dispensait les créanciers de produire d'autre justification que leur facture visée par le Maire. Pourquoi M. Mazier aurait-il été soumis à un régime d'exception quand on remboursait à M. Légasse un télégramme sans exiger la moindre formalité, pas même celle du récépissé de débours ?

A ces faits, l'avocat du Maire a opposé que le Maire Mazier devait fournir le texte de ses télégrammes et que les délibérations qui avaient approuvé sa gestion avaient été annulées.

A cette insinuation portant le débat sur un autre terrain, M. Mazier et M^e Delmont se sont empressés de faire valoir qu'il était de jurisprudence qu'un Maire n'avait à rendre compte de sa gestion qu'au Conseil Municipal dont il était le mandataire. Quant aux délibérations annulées, les commentaires de la loi font ressortir formellement que cette annulation ne peut être opposée au tiers, encore moins dans la circonstance puisque ces délibérations n'étaient qu'annulables

et que leur annulation n'a même pas été signifiée au Maire qui en était l'objet.

Après-midi, continuation de séance pour remboursement de la dépense de la dernière affiche placardée par M. Mazier, comme Maire.

M. Mazier explique que les fonctions de Maire sont gratuites et que toutes les dépenses, engagées à l'occasion de l'exercice de ces fonctions, doivent être remboursées. Il cite, à l'appui de sa thèse, un arrêt de la Cour des Comptes qui a admis la régularité de la dépense du Conseil Municipal de Bordeaux qui avait fait imprimer et distribuer les cartes de visite du Maire et des Conseillers. La dépense de placer une affiche devrait être considérée comme moins personnelle que des cartes de visite.

Cette manière de voir n'a pas été du goût de l'avocat du maire, qui a persiflé M. Mazier à l'occasion de sa décoration, lui attribuant d'avoir été pendant dix huit ans le génie malfaisant de la colonie et un bran- don de discorde.

M. Mazier aurait pu répondre victorieusement que l'essentiel pour lui était d'avoir joui de la confiance, de l'estime et de la considération de ses concitoyens. Quant à le présenter comme l'ennemi irréconciliable de l'administration, il eut été plus logique, en se souvenant des amérités de la défunte « Vigie », de dire : Adversaire de certains administrateurs sans tous les englober. Le décret de décoration de M. Mazier se charge à lui seul de démentir cette légende : Sa mention dit au contraire qu'il n'a cessé de prêter à l'administration un concours actif et dévoué. Allez donc dire le contraire ! Allez donc demander aux gouverneurs St-Phalle, Cariot, Feillet et Beauchamp ce qu'ils pensaient de leur ancien collaborateur.

LES GUÈPES

L'épiderme de Marius est bien sensible, qui l'eut cru « les Guêpes » l'ont piqué ! Et moi qui le croyais bardé de fer et d'acier comme un preux des Croisades ! « C'est bien méchant, a-t-il dit, et surtout bien mal écrit ! Halte-la, Marius !

Il était une fois un grand peintre nommé Apelle que tout l'univers connaît, Marius même je crois, cet Apelle avait un cordonnier, ce qui d'ailleurs est très ordinaire, Marius dirait un *bottier*, oh ! c'est qu'il a le langage élégant lui ! mais revenons à notre cordonnier. Un beau jour il s'arrête devant la toile du maître, en examine le héros, et descend jusqu'au sandales qu'il trouve pour peu bien faites. D'un coup de pinceau Apelle satisfait son cordonnier qui, encouragé par un tel succès veut étendre ses critiques, « par plus haut que les sandales » lui crie Apelle, le cordonnier comprit.

Nous ne sommes pas des Apelles, mais nous sentons capable d'écrire un article sans trop martyriser la langue. S'il s'agitait de boniments de foire, ou de proclamations à des sauvages, soit de Tahiti, soit d'ailleurs, rien ne nous serait plus précieux que les lumières de Marius passé maître en la matière. Mais qu'il ne sorte pas de là, et ne cherche pas à viser plus haut. *Ne sutor ultra crrepidam.* (Ca c'est pour Marius tout seul.)

Savez-vous pourquoi Jullien a accepté le gouvernement de Saint-Pierre. Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille,

vous croyiez peut-être, mes chers lecteurs comme moi d'ailleurs qu'il était venu projeter les vives lumières de son intelligence sur l'imbroglio du French shore ! Erreur profonde ! C'est Jullien lui-même qui nous détrône. Non le French shore ne l'a jamais préoccupé, le trottoir de Paris ne s'est jamais fait brûlant pour lui, il ne portait pas ombrage au gouvernement, et on ne l'expédiait pas au loin, tel un vulgaire Doumer. Jullien est venu ici pour servir la République, le Bloc, pour faire la laïcisation ! Voilà la nouvelle du jour. Si l'ami Coudert était là, nous lui demanderions, comment Jullien comprend la laïcisation.

Au palais gubernatorial, après le dîner, les invités et Marius sont assis à une table de jeu ; atmosphère orageuse. Jullien arpente fièreusement la salle et son ventre a des soubresauts inquiétants.

Jullien : M'attaquer moi, Jullien, le représentant de la République, saluez Messieurs (ces Messieurs s'inclinent), moi, le roi de St-Pierre (Si M. Louis l'entendait) car c'est un trône que j'occupe ! Il faut une exécution et terrible !

Les vitres tremblent ; Certains qui n'aiment pas les fortes émotions voudraient bien s'en aller ; Un autre regarde en philosophe que rien n'ébranle ; Marius sent son sang méridional bouillonner dans ses veines. Gare ! le midi va bouger.

Jullien : Ah ! si je pouvais descendre dans l'arène comme un simple particulier, je les pourfendrais, voilà ! Et Jullien terrible se fend à fond, mais son poing ne rencontre que le vide.

Marius se monte de plus en plus. On le voit bondir de sa chaise, prendre la position du boxeur et s'écrie à une voix qui fait sauter les personnes présentes et épate même notre philosophe.

Digheli che venga, mon bon !

Jullien : Dans mes bras mon cher Marius. Ils s'étreignent énergiquement.

Jullien : Vous êtes un fidèle chevalier ; merci pour moi, merci pour la République. Vengez-nous, vengez-vous.

Marius sent ses ardeurs s'éteindre. Il a été dans le temps, comme tout Marseillais qui se respecte, — Marseille est près de Tarascon — un chasseur de casquettes redoutable ; Comme Tartarin, il a doubles muscles mais son humeur guerrière n'est à craindre que sous le chaud soleil de Provence. Marius le sait, mais s'écrie quand même de son plus beau creux : « Gouverneur je vous vengerai dans le sang à moins que vous n'estimiez qu'il n'est pas digne pour un haut fonctionnaire de la République de se mesurer avec un vulgaire plumitif. »

Les invités en chœur : bien parlé, Marius Personne ne songeait à douter de votre courage dont vous avez donné d'ailleurs des preuves éclatantes. Alors pourquoi vouloir vous battre avec un petit journaliste ? Quelle déchéance !

Gouverneur, on laisse les roquets aboyer et votre trône est si élevé que rien ne peut l'atteindre.

Jullien se voit imposant, majestueux dans un nuage et finit réellement par croire qu'il vit dans le ciel des demi-dieux.

Marius ce brave à trois poils se persuade qu'il a sauvé le Capitole et il voit au loin scintiller la croix des braves — Ces dames se risquent à jeter un coup d'œil dans la salle devenue silencieuse.

Marius radieux lance d'une voix sonore : *Viens poupoule, viens ponpoule, viens.*

Les assistant se lèvent électrisés, se donnent le bras et entonnent gaiement :

Viens poupoule, viens ponpoule, viens.

Jullien descend de son trône et bat la mesure.

L'AFFAIRE DES MANIFESTANTS

Dernier Echo.

Lundi est venue en appel l'affaire Tajan la dernière des poursuites engagées à la suite des manifestations du 17 Juillet.

M. Sasie préside le conseil d'appel avec comme assesseurs MM. Touze et Ventre. M. Caperon occupe le siège du Ministère Public. M^e Delmont est au banc de la défense.

La salle d'audience est comble ; ceux qui sont venus assister à cette affaire se tiennent non seulement dans la salle insuffisante mais dans le bureau du greffier et dans le greffe. Cette salle est très remplie parce que le jugement qui est frappé d'appel a fait dans la population une impression profonde. C'est avec indignation qu'on avait appris que M. Ginzburger avait condamné sur opposition Tajan à quinze jours de prison et cinquante francs d'amende avec la loi Béranger. Cette indignation générale et violente venait de ce que par défaut Tajan avait été condamné à trois jours de prison avec la loi Béranger et deux cents francs d'amende.

L'audience est ouverte à deux heures un quart par l'interrogatoire du prévenu et le rapport de M. Sasie. Tous ont su rendre hommage à l'autorité et à la modération du nouveau Président du conseil d'appel. La parole est au ministère public qui prend vivement à partie le jugement de première instance. Le Procureur fait l'éloge de M. Tajan, de son honnêteté et des qualités que tous lui connaissent. Il demande au conseil de réduire la peine de Tajan à une simple amende avec bénéfice de la loi Béranger.

M^e Delmont commence sa plaidoirie en disant que c'est avec un vrai sentiment d'effroi qu'il a entendu prononcer le jugement du 23 octobre condamnant Tajan à quinze jours de prison et cinquante francs d'amende. Aussi, ajoute l'avocat, ai-je bondi au greffe pour signer, séance tenante, un appel de protestation contre un tel jugement.

A noter dans la plaidoirie ces phrases : Tajan avait le droit d'escroquer qu'en faisant opposition, sa peine ne serait pas aggravée. Le tribunal, en condamnant Tajan contradictoirement à une peine plus élevée que celle qui lui avait été appliquée lorsqu'il avait été jugé par défaut, a violé la tradition judiciaire il a rendu un jugement qui est unique dans les annales de la justice. Tajan, protégé par la tradition, avait le

droit de penser que M. Ginzburger n'aurait pas mis à exécution la menace par lui formulée sur le « Saint-Pierre » de saler les manifestants qu'il aurait à juger. C'est pourquoi Tajan n'a pas récusé le juge qui avait tenu pareils discours.

M^e Delmont termine en s'écriant que sans l'intervention maladroite des gendarmes, la manifestation se fut bornée à des adieux émus aux frères qui partaient. Une population aussi calme que celle de notre colonie ne voulait qu'apporter aux frères une protestation de reconnaissance, à cela se fût certes bornée la manifestation.

Ce jugement, ajoute l'avocat, constitue un défi volontaire à la population. Le Conseil d'appel dans sa sagesse saura le remplacer par un jugement sage et juste parce que ce n'est pas impunément que l'on provoque une population.

M^e Delmont, toujours si maître de lui n'a pu dissimuler la colère qui, avait provoquée chez lui le jugement qu'il critiquait. C'est avec une vigueur et une énergie inouïes qu'il a prononcé toute sa plaidoirie ou plutôt son réquisitoire auquel le Procureur a tenu à s'associer sans prononcer un mot qui put être une explication du jugement si violemment critiqué.

Après une délibération très courte, le conseil d'appel enlève à Tajan sa condamnation et le condamne à seize francs d'amende avec la loi Béranger. Et voilà enfin terminée cette affaire des manifestations qui a tourné à la confusion de ceux qui l'avaient engagée. Notre seul regret vient de ce que deux condamnations sévères — sûrement imméritées — aient pu être prononcées contre deux honorables citoyens. Enfin il fallait que la justice eût l'air de n'avoir pas travaillé inutilement ! C'est bien malheureux que l'on ait pu penser et juger ainsi.

C'est pourquoi, malgré les erreurs commises, et qui sont regrettables certes, la population peut être, dans son ensemble, heureuse des résultats obtenus par les avocats qui ont défendu avec tant de dévouement la cause de tous en défendant les dix sept poursuivis.

Petite Correspondance.

Sous ce titre nous répondrons à tous ceux qui s'adresseront à nous pour nous demander les renseignements pouvant leur être nécessaires. Les demandes d'avis ou de renseignements pourront n'être pas signées. Le correspondant n'aura qu'à indiquer un chiffre ou des lettres qui, rappelées dans la réponse, permettront à l'intéressé de savoir que la réponse lui est adressée.

Rédaction.

Conseil d'Administration.

Dans sa séance de mercredi 28 octobre le Conseil d'Administration a décidé d'affecter les bâtiments de l'ancienne école laïque aux services et dépendances du Palais de Justice.

Ce changement d'affectation va paraître, il coûtera 10.000 francs pour transformer les aménagements de cet édifice à sa nouvelle destination.

Cette somme, à première vue, nous semble exorbitante et peu en rapport avec la situation précaire de la colonie. Pour en arriver à un tel chiffre, il a fallu tabler sur de gros imprévus, qui serviront encore à masquer des virements que la comptabilité publique condamne.

Dans tous les cas, ces ouvertures de crédit sur les voies et les moyens de l'exercice en cours sont formellement interdites, et nous nous étonnons que des administrateurs aussi impeccables que les nôtres puissent se permettre de se soustraire à la règle établie.

Ce n'est pas précisément le cas de dire que tout ce qui n'est pas défendu est permis; les dispositions sur les voies et moyens de l'exercice sont expressément défendues, sans quoi la sincérité du budget voté serait un vain mot, et une illusion préjudiciable surtout à la bourse des contribuables.

SIMPLE QUESTION.

On sait que M. Jullien, soit ironie, soit sympathie, évitons d'appuyer pour ne pas trop préciser, s'est beaucoup intéressé aux débuts de notre journal; peut-être affaire d'inclination d'avoir toujours un faible pour ses premières amours.

Dans son inquiétude feinte ou réelle, sa courtoisie confraternelle est allée jusqu'à se faire offrir comme pouvant être un de nos collaborateurs au journal.

Certes, c'eût été un grand honneur, pour nous médiocrités littéraires, de coudoyer un aussi grand personnage et de l'avoir comme guide.

Maintenant nos débuts sont faits, ils ont donné à nos lecteurs une idée tout au moins de ce que nous pourrons produire par la suite, M. le Gouverneur Jullien pense-t-il encore que sa collaboration d'écrivain nous soit aussi indispensable qu'il le supposait?

R. S. V. P.

UNE RENCONTRE NOCTURNE peu agréable à faire.

Il y a quelques soirs, un brave chevalier du sud, pour un instant à l'ombre décente des magasins Chuinard, voit passer un ci-devant citoyen de la Judée et l'interpelle ainsi de sabonne grosse voix: «On est bien fier, ce soir».

— Soudain le ci-devant interpellé fait volte face et, sans qui vive! se précipite le revolver au poing sur son interlocuteur, qui n'en croit pas ses yeux.

— Reconnaissant à qui il avait affaire, toutes mes excuses mon cher voisin, je vous prenais pour l'ennemi, étant hanté par la vision de François des Grappins.

— Possible, mais avec tout cela si votre Loulou avait craché ses prunelles, je risquais fort d'avoir l'original de mon portrait abîmé, et je n'ai que celui-là à offrir à ma femme et à mes enfants.

N'en parlons plus!

Allez vous en donc pékins de la ville, faire, à brume de nuit, des promenades sentimentales aux en-

virons du château pour en revenir dans les ténèbres avec un oeil de moins.



NECROLOGIE

Samedi 31 Octobre, de nombreux amis et parents conduisaient à son dernier repos un homme de bien, M. Désiré Brindejonc, une bonne vieille figure du vieux Saint-Pierre qui disparaît.

Tout le monde a en effet connu M. Brindejonc, ce brave homme dont la probité commerciale lui formait une auréole décernée par la notoriété publique, car il se faisait un scrupule d'éviter le moindre germe de procès et d'en faire à ses clients malheureux ou malhonnêtes.

Sa fortune sans tapage, trop modeste en apparence peut-être, ne connaît point d'envieux et de jaloux, par ce que l'on savait qu'elle avait été laborieusement et honnêtement acquise et sans faire d'éclaboussures sur qui que ce soit.

Aux débuts de la Chambre de Commerce et de la Municipalité, il fut des premiers de l'une et de l'autre de ces institutions. M. Brindejonc fut même 1^{er} Adjoint et fit fonctions de Maire, mais sa préférence fut d'être marguiller et sa satisfaction a été de conserver jusqu'à sa mort les fonctions de President de la Fabrique qu'il a exercées pendant près de trente ans. Aussi ses collègues et le clergé ont tenu à lui rendre les derniers honneurs, et la Fabrique a fait les choses grandement.

Quoique parvenu à un âge très avancé, (quatre-vingts ans,) la séparation suprême n'en est pas moins pénible. Nous adressons à sa veuve nos sentiments de sincères condoléances, prenant part à sa peine et plaignant l'isolement dans lequel cette séparation va la plonger après tant d'années de bonheur en passées commun.

A VENDRE

Une Grande Quantité De Bouteilles Vides

Champenoises & Diverses

S'adresser au Bureau du Journal.